

# ESPACE SÉCURISÉ, MODE D'EMPLOI



Votre espace sécurisé candidat est indispensable au suivi de votre inscription ([www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)) : les convocations, plans d'accès, relevés de notes, attestations de présence, etc. ne vous seront pas envoyés par voie postale. Ces documents seront uniquement téléchargeables sur votre espace candidat. **Pensez donc à bien conserver votre identifiant et votre mot de passe.**

## Comment accéder à votre espace sécurisé ?

- Rendez-vous sur le site de votre centre de gestion : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)
- Sur la page d'accueil, cliquez sur « Espace sécurisé candidat » en bas à droite
- Saisissez votre identifiant : **N° dossier** ainsi que le mot de passe que vous avez défini



En cas de perte de votre mot de passe, rendez-vous sur le site internet pour effectuer la réinitialisation de mot de passe.

Il est impératif d'avoir saisi une adresse mail pour pouvoir effectuer la réinitialisation du mot de passe.

## Le suivi de votre dossier : Les différents états dans votre espace sécurisé

**EN ATTENTE DE VOTRE DOSSIER** : votre préinscription est enregistrée mais il vous reste à renvoyer votre dossier daté et signé (par voie postale ou depuis votre espace sécurisé)

**EN COURS D'INSTRUCTION** : le centre de gestion a reçu votre dossier. Attention, si vous envoyez ce dernier via votre espace sécurisé, cette mention n'apparaîtra que le lendemain.

**DOSSIER INCOMPLET** : Une demande de régularisation accompagne toujours cette mention. Elle vous permet de savoir quel complément vous devez fournir.

**DOSSIER NON CONFORME** : Votre dossier ne remplit pas les conditions d'inscription requises. Un courrier vous précise les raisons du refus et les éléments que vous avez fournis vous sont retournés par la poste.

**DOSSIER COMPLET** : Vous n'avez qu'à attendre la convocation aux premières épreuves. Il vous faudra l'imprimer et la présenter le jour J. La mention « dossier complet » fait office d'accusé de réception

**Attention** : aucun courrier ne sera envoyé par voie postale. Tous les documents afférents au concours/examen seront déposés dans votre espace. Il est donc impératif que vous le consultiez régulièrement.

## En cas de changements

- **Changement d'adresse** : Pensez à nous signaler le plus tôt possible tout changement d'adresse.
- **Annulation d'inscription** : Vous pouvez à tout moment choisir d'annuler votre inscription. Pour effectuer ces démarches, adressez-nous votre demande par courrier électronique ou postal.